

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 28 février 2019

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.
Messieurs BOUVERET Xavier, Louis SIEVERT, Fabrice VILLAME, Frédéric TOUBIN.

Membres excusés : Alban FAIVRE, Stéphane CERF, Ahmed KALLAL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline SCALABRINO.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h05.

Ajout à l'ordre du jour :

- Le renouvellement de la convention avec les Francas.
- Location d'un appartement communal rue de l'Eglise.

Accord à l'unanimité pour l'ajout de ces points.

1 – ONF : programme de travaux 2019

Monsieur Patrick Nicolas présente le programme de travaux 2019 ainsi que le budget s'y rapportant. Ainsi, pour 2019, le budget sera réparti comme suit :

- Travaux sylvicoles : 32 000 € ;
- Dépenses d'exploitation : 54 000 € ;
- Recettes d'exploitation : 178 000 € ;

-Frais de garderie : 28 000 €.

La chaleur enregistrée au moins de février risque de provoquer une baisse des recettes en 2019.

Il est question, à l'avenir, que la compétence forêt devienne une compétence communautaire, ce qui provoque un fort mécontentement de la part des maires.

De même, les recettes seraient encaissées par l'ONF peut-être avec des frais à partir du 1^{er} juillet 2019 (en attente de la réponse de l'Etat), avant d'être reversées aux communes quelques mois après.

Des travaux de maintenance pour un montant de 1 716,80 € HT seront prévus, ceux-ci consistent en la remise en peinture des périmètres, des limites.

Par ailleurs, une délibération peut être prise pour soutenir le personnel de l'ONF car les effectifs chutent et les départs en retraite ne seront pas remplacés. Le Conseil municipal propose de revenir sur ce point lors d'une prochaine réunion.

2 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 1^{er} FEVRIER 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3 – CONVENTION AVEC LES FRANCAS

La convention d'objectifs et de moyens entre les 3 communes du Val et les Francas doit être renouvelée, la précédente arrivant à terme. Cette convention s'étendra sur une durée de 4 années supplémentaires soit jusqu'au 31 décembre 2022 concernant la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire, en échange d'une contribution financière versée en deux acomptes et un solde.

Le plan mercredi et l'accueil adolescents seront inclus dans la convention.

Le Conseil municipal valide cette décision et autorise Mme le Maire à signer la convention.

4 – APPARTEMENT RUE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution du logement situé 2 rue de l'Église et précédemment occupé par Mme Comte : il sera loué à compter du 1^{er} mars 2019 à Monsieur Thomas Sievert pour un loyer de 530 € + 90 € de charges. Décision prise à l'unanimité.

Il a été décidé de retirer de la caution de Mme Comte la somme de 250 € suite à la fourniture de papier donné par la commune au locataire et très mal posé, ce qui a nécessité de tout refaire.

5 – COMMUNE NOUVELLE

Une demande a été faite au Préfet pour la création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2020 avec Bians-les-Usiers et Goux-les-Usiers. Celui-ci n'a pas donné une suite favorable à cette demande. Il sera possible de renouveler l'initiative pour une création au 1^{er} janvier 2021, au cours du prochain mandat.

6 – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2019

- Travaux de sécurisation pour limiter la vitesse, notamment rue de Miville et rue des Clarines avec la pose éventuelle de chicanes, la rue des Creux avec la pose de coussins berlinois, le carrefour Bians/Levier/Pontarlier avec la pose de balises clignotantes : propositions à affiner. Une demande pourrait être faite au Département pour l'installation de feux tricolores vers l'école pour les sorties d'école. Enveloppe de 20 000 €. La commission va continuer de travailler sur le sujet et rencontrer des personnes compétentes pour la guider dans ses choix.
- Murs à refaire : à l'ancienne école en pierre de taille 10 050 € HT ; mur en béton banché entre la fromagerie et Mme Girod, 10 000 € HT.
- Acquisition d'un tracteur tondeuse déneigeuse : coût compris entre 30 000 et 40 000 € HT. Possibilité de reprise du tracteur tondeuse Kubota pour 8 333 €, mais nous allons rencontrer des fournisseurs afin d'affiner le choix du matériel.

- Portes de la mairie et entrée de l'appartement de la mairie : 10 656 € TTC.
- Auto laveuse pour la salle des fêtes : 2 700 € HT afin de faciliter le récurage.
- Silo à sel : 3 840 € TTC, ce qui permettrait d'éviter que le sel reste au sol et dégrade le revêtement et de faciliter le chargement du tracteur.
- Mur du local des pompiers : 7 200 € TTC. Celui-ci a besoin d'être renforcé afin d'éviter que la toiture s'effondre.
- Piton rocheux : aucuns travaux ne seront effectués. Le dossier est entériné, du fait qu'il ne s'est pas plus dégradé cet hiver (chutes de pierre...).
- Nettoyage, élagage des branches au chemin de Croix : un devis va être demandé afin que notre éclairage remette de la clarté sur nos rochers enfouis dans la végétation.
- Revoir le devis pour le toit de la loge. Mme le Maire va contacter la Chambre d'agriculture pour bénéficier de la subvention.
- Diminution de l'éclairage sur le village, reprise de 97 luminaires : coût de 25 000 € HT environ, aide du SYDED de 40%, laquelle pourrait être perçue qu'en 2020.

Les travaux effectués en 2018 par la société Balossi ont coûté la somme de 45 175 €. Ces travaux ont pour but de réduire et d'économiser nos consommations en matière d'électricité et d'entretien des lampes. Celles-ci ont été remplacées par des LED et diminuées d'intensité de 22h à 6h00 du matin.

2 subventions ont été encaissées : 19 363,10 € des CEE et 22 588 € du SYDED.

Il reste donc à la charge de la commune sur la facture initiale la charge de 7% du montant total soit 3 224 €.

- Travaux de rénovation pour l'Agence postale en août prochain. Une aide de 20 000 € offerte par la Poste servira pour ces travaux. De ce fait, l'Agence postale pendant ces travaux sera déplacée à Goux-les-Usiers suite à l'accord d'Eric Bourgeois.

7 – CONTRAT DE FORTAGE

Le conseil municipal valide le contrat de fortage et donne pouvoir à Madame le Maire pour le signer.

8 – MOTION – SERVICE DES URGENCES – HOPITAL DE PONTARLIER

Le Conseil municipal décide de soutenir le service des urgences de l'hôpital de Pontarlier en prenant une délibération sous forme de motion de soutien. De nombreuses communes du Haut-Doubs vont également soutenir ce service, très utilisé mais en déficit de personnel par souci d'économies budgétaires. Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1 – L'AG du syndicat des eaux aura lieu vendredi 8 mars à Sombacour avec le vote du compte administratif 2018 ainsi que le budget 2019.

2 – L'appartement neuf situé aux anciennes écoles sera loué à compter du 1^{er} mars à Mme Bonczak. Accord à l'unanimité.

3- La réception des travaux des anciennes écoles se déroulera mardi 5 mars, une visite des locaux sera organisée le samedi 16 mars de 9h00 à 12h00 pour la population.

4- Une subvention sera allouée à la commune pour les travaux aux anciennes écoles avec l'enveloppe P@C 25 pour un montant de 40 573€.

5- Demande de subvention exceptionnelle de l'association Atout music d'un montant de 250 € pour l'organisation d'Acoustic Festi'Val le samedi 13 avril dès 21h00. Accord à l'unanimité.

6- Une réunion aura lieu jeudi 7 mars en mairie pour fixer le planning des travaux à l'agence postale communale avec les entreprises locales.

7- La Ronde de l'Espoir passera dans la commune le 8 septembre prochain.

8- Courrier de Mr Mathieu Mouchet : demande de location des terrains communaux actuellement loués par Mme Denise Girod. Mr Mouchet deviendra exploitant en octobre 2020 en tant que jeune agriculteur.

Demande pour les mêmes terrains de Mr Pascal Girod qui veut se reconverter dans l'agriculture.

Le choix se porte vers Mr Mouchet, jeune agriculteur.

Sachant que lors de la démarche de résiliation de bail à la date de fin d'échéance il a été décidé prioritairement par le Conseil municipal :

- l'agrandissement de la carrière ;
- de privilégier les jeunes agriculteurs de la commune (JA).

9- Anciens combattants : la cérémonie du 8 mai aura lieu chaque année à Sombacour. Chaque commune organisera une cérémonie chaque année à la même date, soit le 11 novembre à Goux-les-Usiers et le 5 décembre à Bians-les-Usiers.

10- Une nouvelle trésorière sera nommée à la perception de Levier à compter du 1^{er} avril 2019 : Mme Sylviane GARDIA.

11- Le budget sera voté le 5 avril prochain à partir de 18h00.

12- Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 20 avril à partir de 8h30. Nous faisons appel à tous les enfants et bénévoles pour nous aider.

13- Sécurité incendie : les poteaux d'incendie feront l'objet d'une vérification.

14- Validation du PEDT et du plan mercredi.

15- Un trail sera organisé sur le territoire de la commune le 30 juin prochain. Il y aura une buvette et des repas à Goux-les-Usiers, un ravitaillement en haut du Calvaire. De l'information circulera ultérieurement.

La séance est levée à 0h30.